

Compte rendu de la séance du 14 juin 2021

La séance ouverte à 20H00 close à 00H00

Président : BRICOUT Damien

Secrétaire : CAMUS Xavier

Présents : Monsieur Damien BRICOUT, Madame Amandine DESCAMPS, Monsieur Xavier CAMUS, Madame Christine TILLOY, Monsieur Jean-Marie MARSY, Monsieur Dominique CARON, Monsieur HERVE ANDRIEUX, Monsieur Thierry WILLERVAL, Madame Arianne BODELOT, Madame Lionelle MARIAGE, Monsieur Arnaud HEMERY

Ordre du jour:

- Manifestations 2021 en présence du comité des fêtes

Départ du comité des fêtes pour laisser le Conseil Municipal délibérer sur les points suivants :

- PLUi : permis de démolir et déclaration de clôture
- Schéma DECI
- Pacte de gouvernance communauté de communes
- Adhésion Noria
- Tracteur communal
- Point salle des fêtes
- Ramassage Hauts de France propres
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (DE 2021 015)

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le manque de couverture de la défense extérieure contre l'incendie, sur une petite zone de la commune. Ce manque engage la responsabilité de la commune et notamment celle du Maire, si un incendie vient à se déclarer dans cette zone.

Après conseil auprès du SDIS 62, il nous a été recommandés d'installer une poche souple de 120m2 pour couvrir la zone actuellement non couverte.

Monsieur le Maire fait la présentation complète du nouveau projet de schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition de ce nouveau schéma communal de défense extérieure contre l'incendie, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de celui-ci, ainsi que la réalisation de devis pour les travaux d'implantation de la citerne et sa mise aux normes.

Pacte de gouvernance des Campagnes de l'Artois (DE 2021 016)

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du projet de pacte de gouvernance de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois et propose de valider ou non ce dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet de pacte de gouvernance de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Adhésion association Noria (DE 2021 017)

Mr Bricout présente au Conseil Municipal une demande de l'association Noria pour faire adhérer notre commune à cette dernière qui travaille sur différents sujets pouvant offrir des perspectives innovantes et structurantes à notre territoire comme la filière paille construction ou la méthanisation.

L'adhésion s'élève à 50 euros pour les communes de moins de 500 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime valide l'adhésion de la commune à l'association Noria pour une cotisation de 50 euros.

Vente du matériel communal inutilisé (DE 2021 018)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents matériels inutilisés sur la commune : tracteur communal, grilles en métal, semoir, pulvérisateur et vidéoprojecteur et propose de les vendre.

Après délibération, le Conseil Municipal propose, à 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- de conserver le vidéoprojecteur pour voir s'il est adaptable sur un autre support pour la salle des fêtes ou autre projet
- de vendre les grilles et le tracteur au plus offrant
- le pulvérisateur et le semoir sont obsolètes, ils ne peuvent être vendus en l'état.

Temps de travail adjoint administratif (DE 2021 019)

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la secrétaire de mairie passe beaucoup de temps pour assurer le suivi complet des travaux de la salle des fêtes. Il propose d'augmenter son temps de travail hebdomadaire de 3h par semaine afin de lui permettre de gérer au mieux l'ensemble des tâches administratives qui lui sont allouées.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide l'augmentation de 3 heures par semaine de l'adjoint administratif au poste de secrétaire de mairie, ce à compter du 01/08/2021.

Cession parcelles B498, 499, 500 et 501 (DE 2021 020)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation établie par notaire des parcelles B498, 499, 500 et 501 qui est comprise entre 25 000 € et 30 000 € pour une surface de 1 220 m².

Il précise qu'une étude de sol a été faite pour justifier des possibilités de construction sur ce terrain. Il propose au Conseil Municipal de le mettre en vente en terrain constructible et d'en fixer le prix.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la vente des parcelles B498, 499, 500 et 501 d'une contenance totale de 1 220 m². Il vote une mise en vente au prix de 25 €/m² soit 30 500 €. En cas, de négociation de prix, ce dernier sera étudié par l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la vente de ces parcelles.

Achat débroussailleuse et harnais (DE 2021 021)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les besoins supplémentaires en matériel pour le travail des agents techniques.

Il propose d'investir dans une seconde débroussailleuse et un harnais pour la soutenir. Il précise que le dernier achat de ce type s'élevait à 1000 € HT pour l'ensemble.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à 10 voix pour et 1 abstention, l'acquisition d'une seconde débroussailleuse et d'un harnais pour un coût maximum de 1000 € HT pour l'ensemble.

Subvention Comité des Fêtes de Warluzel (DE 2021 022)

Monsieur Bricout informe le conseil municipal que le comité des fêtes de Warluzel a fait la demande de maintenir la subvention pour financer les festivités communales. Cette dernière étant budgétisée à 5000 euros sur le BP2021 de la commune.

Il précise que la commune a payé les frais de traiteur du repas des aînés en début pour un coût total de 1816.50 €. Pour le repas champêtre prévu le 25/07/2021, la commune avance également les frais de wc de location pour un coût total de 395 €. Il propose de déduire ces avances de la subvention initiale soit 2800 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité une subvention à hauteur 2800 euros.

Duplicata carte grise (DE 2021 023)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la carte grise du tracteur communal est introuvable. Pour sa mise en vente, il est nécessaire d'avoir les papiers du véhicule.

Il propose d'établir un duplicata de carte grise sur le site de l'ants, ce qui entraîne des frais de 13.76 €. Ces frais ne sont payables que par carte bancaire. Pour ce faire, il demande au conseil municipal d'autoriser la secrétaire de mairie CABOCHE Julie de faire l'avance des frais avec sa carte personnelle et de la rembourser immédiatement par mandat.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime autorise la secrétaire de mairie à payer en cb les frais de duplicata de carte grise et de se rembourser par mandat.

Autres Décisions du conseil

Permis de démolir et déclaration de clôture :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les délibérations qui peuvent être prises à la suite de la mise en place du PLUi Sud depuis le 25/03/2021, pour instaurer le permis de démolir et la déclaration de clôture.

Après délibération, l'ensemble du Conseil Municipal refuse d'instaurer ces demandes d'urbanisme et charge la secrétaire de faire un rappel en urbanisme dans le prochain bulletin municipal.

Ramassage Hauts de France propres :

Suite au dernier conseil municipal, Mme Mariage avait évoqué l'absence de collecte de déchets depuis la fermeture de la classe. Elle propose de mettre en place une action en ce sens.

La région organise les 10,11 et 12 septembre l'opération "Hauts de France propres". La commune s'est donc inscrite à cette opération pour organiser une collecte de déchets le samedi 11/09 à 10h (départ sur la place de la mairie), une collation sera partagée après la collecte.

RIFSEEP, Ratios, Lignes directrices de gestion :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'obligation pour les communes de passer au Régime Indemnitare de Fonctions Sujestions Expertises et Engagement Professionnel et de mettre en place les ratios d'avancement pour les agents ainsi que les lignes directrices de gestion.

Avant leur mise en place définitive, un projet pour chacune de ces obligations a été soumis au centre de gestion du Pas de Calais pour recevoir l'avis du comité technique.

Il précise que la commune a reçu un avis favorable pour la validation des projets de lignes directrices de gestion et des ratios d'avancement cependant nous sommes toujours dans l'attente de la validation du RIFSEEP.

Il fait lecture des projet validé par le CT du CDG62 et précise que les délibérations seront prises après validation du RIFSEEP par le cdg62.

Après délibération, le Conseil Municipal valide la mise en place des lignes directrices de gestion et des ratios d'avancement pour les agents.

Indemnisation frais kilométriques agent technique : à l'étude

Questions diverses :

- Demander à Balestra de balayer le gravillonnage dans la rue des sabotiers
- Faire faire des devis pour dératisation
- Etudier le projet de l'ancienne école : Arianne Bodelot se porte volontaire pour travailler sur ce sujet.

Signatures :
BRICOUT D.

CAMUS X.

TILLOY C.

MARSY J-M.

DESCAMPS A.

CARON D.

ANDRIEUX H.

WILLERVAL T.

MARIAGE L.

BODELOT A.

HEMERY A.